



L'intelligence du Jeu, l'émotion du Sport

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFE

SAINT QUENTIN, le 29 juin 2019,

PRÉAMBULE

Bachar KOUATLY, Président de la Fédération Française des Échecs (FFE), accueille les membres de l'Assemblée Générale à l'Espace Saint Jacques à SAINT QUENTIN et ouvre la séance à 15h35.

Il donne la parole à Frédéric ALLIOT, Adjoint au Maire de SAINT-QUENTIN en charge des sports.

Stéphane ESCAFRE, Secrétaire général de la Fédération Française des Échecs (FFE), demande à Bachar KOUATLY de clarifier ses fonctions au sein de la société PROMOTION DES JEUX DE L'ESPRIT qui édite la revue EUROPE ECHECS et aux accusations de conflits d'intérêts dont il a été l'objet.

Le Président remercie Stéphane ESCAFRE de crever l'abcès sur cette question du conflit d'intérêt et demande aux présidents de poser toutes les questions en relation avec ce sujet afin d'y répondre en une fois ; permettant la poursuite du traitement des autres sujets prévus.

Devant l'absence de question complémentaire, le Président indique qu'il ne peut évidemment s'expliquer que sur ce qui est statutaire, voire moral ; en aucun cas idéologique.

En premier lieu, Bachar KOUATLY rappelle que les revenus d'EUROPE-ECHECS sont très majoritairement issus :

- des camps de vacances grand public
- des parties majoritaires avec les maires et les écoles
- des revues achetées par des anonymes en kiosque
- d'EUROPE-ECHECS en ligne dont on ignore la proportion de licenciés FFE

Les statuts fédéraux prévoient que l'activité extérieure est dite en conflit d'intérêt si elle s'exerce majoritairement avec des affiliés FFE.

La démonstration est faite que c'est loin d'être le cas, à telle enseigne que la Commission électorale ayant déjà étudié en Juillet 2016 cette question a considéré que sa candidature à la Présidence de la FFE était valide.

Bachar KOUATLY demande pourquoi elle ne serait plus aujourd'hui.

En second lieu, le Président indique que c'est au contraire la revue distribuée gracieusement à tous les clubs depuis la présidence de Diego SALAZAR qui a ajoutée au déficit de l'activité historique qu'est la revue.

En conséquence, EUROPE-ECHECS n'a bénéficié ni directement ni indirectement des services de la FFE, ni d'aucune décision FFE favorable ou susceptible de favoriser son chiffre d'affaires.

Sur la Mairie d'AGEN, qui n'est pas plus affiliée à la FFE, la vidéo du Conseil Municipal montre en effet que la confusion a bel et bien existé dans leurs esprits.

Maintenant que cette confusion est levée et les marchés libres, il appartient à la Mairie de décider si, en parfaite connaissance de cause, les prestations d'EUROPE-ECHECS lui conviennent.

Pour information, le Président indique que le club d'AGEN a également écrit un texte de remerciement pour l'action en faveur du développement des échecs locaux.

Le Président appelle également les présidents qui protestent à du recul et de la mesure.

Les attaques du journal LE MONDE n'ont été reprises nulle part ; en dehors de ternir l'image de la FFE par un licencié non président de club qui souhaite jouer le justicier en s'essayant les pieds sur la réputation du jeu d'échecs *in fine*.

Le Président informe l'assistance que le reproche lui a été fait de ne pas répondre aux attaques car, dit-on, « *qui ne dit mot consent* » et qu'il souhaite désormais changer cet état de fait en poursuivant en justice les diffamateurs.

Stéphane ESCAFRE, Secrétaire Général de la FFE annonce 1309 voix présentes ou représentées

(sur un total de 2148) ainsi que 458 clubs présents ou représentés (sur un total de 888 clubs), soit 52 % des clubs et 61 % des voix présents ou représentés.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le *quorum* pour la modification des statuts est atteint.

PROBLEME DES LICENCES CORSES – QUELLES REACTIONS ?

Jean-Claude MOINGT, ancien président de la FFE, donne lecture d'un texte au nom de Léo BATTESTI, Président de la Ligue CORSE.

Léo BATTESTI réfute tout manquement de sa part et dénonce la mise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de ce point sur les licences corses.

Diego SALAZAR, ancien président de la FFE et Président du Comité Départemental de de la MARNE, dénonce le fait que M. BATTESTI ait fait en sorte que la Ligue CORSE ne prenne plus de licences B suite à son échec aux élections à la présidence de la FFE en 2013.

Jérôme VALENTI, Directeur Général de la FFE, justifie son intervention devant l'Assemblée Générale en rappelant que sa charge consiste à veiller aux grands équilibres (humains, financiers, logistiques) de la FFE et à s'assurer que le devoir de service auquel a droit l'affilié est respecté, de même que ses obligations.

Une partie très importante du travail de la FFE est réalisé par les organes déconcentrés, les commissions etc.

Le Comité Directeur accorde une délégation de pouvoir à des entités représentant nos départements et nos régions. Il y a des échanges financiers qui se mettent en place avec un système de réversion qui fait d'ailleurs débat aujourd'hui pour certaines ligues.

Il précise que son rôle, comme le prévoient les textes, consiste à vérifier d'une part que l'usage des fonds est conforme aux obligations convenues entre la FFE et ces organes d'une part et qu'il est sain d'autre part.

Par sain, il entend qu'il ne met en aucun cas en péril l'organe déconcentré.

S'agissant de son travail de suivi des ligues, il a demandé à l'ensemble d'entre elles de bien vouloir

lui fournir leurs documents comptables. L'immense majorité l'a fait.

Dans le cas corse, après la défaite de Léo BATTESTI aux élections de 2013, la Ligue aurait voté la création d'une licence corse et le quasi arrêt des prises de licences B. Au total projeté (2014-2019) ce sont près de 50.000€ de manque à gagner pour la FFE.

Jérôme VALENTI informe avoir écrit et relancé Léo BATTESTI et la ligue corse, avoir tenté des pourparlers, en vain.

Il indique avoir reçu une information interne suivant laquelle Léo BATTESTI s'opposait à la présentation des comptes, mais qu'il se dissimulait derrière son Comité Directeur une fois de plus.

Jérôme VALENTI a décidé alors de saisir la Commission Fédérale de Discipline afin de détacher la responsabilité personnelle de Léo BATTESTI de celle de la Ligue. Mais il a également saisi le Comité Directeur et cette assemblée.

Jérôme VALENTI rappelle avoir indiqué en préambule de son intervention qu'il est chargé de veiller à la capacité de la FFE à recouvrer ses créances, si l'Assemblée Générale le décide, mais aussi de l'alerter si un risque sérieux existe pour la Ligue.

Il exprime son sentiment de Directeur Général afin qu'il ne lui soit pas reproché de n'avoir rien fait, comme en 2013 le Comité Directeur n'a pas pris la mesure du problème de la Ligue de la Réunion avec la liquidation qui s'en est suivie.

Les comptes de la Ligue Corse, insoupçonnables, ont été publiés en Février 2019 mais ils sont trop génériques.

24h avant la clôture de l'ordre du jour, Jérôme VALENTI a reçu une nouvelle information qu'en définitive ce que nous pourrions trouver pourrait mener beaucoup plus loin.

C'est par le plus grand des hasards que Jérôme VALENTI a regardé les comptes rendus publics par la Ligue.

La Ligue présente une quantité importante de recettes par anticipation pour équilibrer mais aussi, et beaucoup plus inquiétant, un crédit bancaire de près de 80.000€ pour couvrir la trésorerie.

Jérôme VALENTI ignore ce que cela veut dire, si c'est bien ou mal, mais c'est inquiétant en tout

cas.

Jérôme VALENTI a alerté Bachar KOUATLY de ces informations, qui lui a demandé d'en faire état aux clubs en Assemblée Générale.

Il établit un lien entre ce sujet et la réversion aux comités départementaux d'une part des licences.

Jérôme VALENTI conclut en demandant quid de la part FFE sur les licences B et quid de leur action de transparence avec la Ligue.

Didier FRETTEL, Président du Comité départemental de la LOIRE-ATLANTIQUE, considère qu'il faut laisser la Ligue Corse en paix au sujet des licences.

Christophe LEROY, ancien Vice-Président de la FFE, dénonce les courriers anonymes, les messages diffamatoires ou injurieux sur les réseaux sociaux ou les blogs dont une partie a été partagée par Léo BATTESTI grâce aux outils de communication de la Ligue CORSE.

Il appelle à des poursuites disciplinaires systématiques contre leurs auteurs.

Pierre LEBLIC, Président de la Ligue d'OCCITANIE, considère que le point sur la CORSE n'aurait pas dû être mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et empiète sur le temps nécessaire à la discussion des sujets prévus par les statuts.

Pierre-Alexandre JOUHAUD, Président du Paris Université Club, rappelle qu'il y a d'autres fédérations que la FFE notamment dans le milieu scolaire et universitaire qui délivrent des licences et organisent des compétitions sans reverser d'argent à la FFE sur ces licences.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES STATUTS DE LA FFE

- Modification du Règlement Intérieur

Jérôme VALENTI et Bachar KOUATLY soumettent à l'Assemblée un projet de modification du Règlement Intérieur au sujet de la part départementale.

Ce projet comporte deux options, la première conduirait à un déplafonnement de la licence laissant chaque organe libre de fixer le niveau de sa part. La seconde conduirait à obliger les ligues à

reverser au moins 50% de leur part aux comités départementaux.

Stéphane PINÇON, Président du Comité Départemental des HAUTS-DE-SEINE, rappelle la situation dans la Ligue ILE-DE-FRANCE dans laquelle les comités départementaux ne reçoivent plus d'argent de la part de la Ligue.

Florian LUTARD, Trésorier de la Ligue ILE-DE-FFRANCE, juge que la deuxième proposition est illégale car elle porte atteinte au caractère souverain des assemblées générales des ligues.

Marc WITTMANN, Président du club de SAINT MAUR DES FOSSES, confirme qu'il est très difficile en tant que président de club de travailler lorsque les comités départementaux n'ont pas de réversion sur les licences.

Didier FRETTEL fait part de sa difficulté à se positionner sur un sujet qui semble concerne principalement la Ligue Ile-de-France.

Il propose d'attendre le séminaire des organes déconcentrés pour en discuter.

Zhigang LI, Président du Comité Départemental de l'ESSONNE, estime que les comités départementaux ont besoin d'un financement et que celui-ci doit être garanti par le Règlement Intérieur.

Diego SALAZAR juge inacceptable que la Ligue ILE-DE-FRANCE ait privé les comités départementaux de ressources.

Eric LE ROL, Président de la Ligue des HAUTS-DE-FRANCE, dénonce le fait que la discussion soit interrompue sur ce sujet.

Stéphane ESCAFRE soumet au vote la proposition de modifier le Règlement Intérieur.

Vote : Pour 709 Contre 0 Abstention 600

Les deux options sont soumises au vote, celle emportant le plus de suffrage l'emportant.

Première option :

Vote : Pour 361

Deuxième option :

Vote : Pour 805

La deuxième option est adoptée.

Le Règlement Intérieur est modifié comme suit :

« 2.2 La cotisation individuelle

La cotisation individuelle (licence) comprend trois parts :

- La part fédérale, fixée par l'Assemblée Générale de la FFE ;*
- Les parts ligue régionale et comité départemental.*

La somme des parts ligue régionale et comité départemental ne peut être supérieure à la part fédérale, dans chacune des catégories.

Les ligues reversent obligatoirement 50 % au moins de leur part aux comités départementaux ».

Yves LAMORELLE, Président du Comité Départemental de PARIS, exprime ses craintes sur la non-application de la mesure qui a été votée.

Bachar KOUATLY lui répond qu'il veillera à ce que la décision de l'Assemblée Générale soit pleinement suivie d'effets.

- Modification des statuts

Bachar KOUATLY soumet à l'Assemblée un projet de modification des statuts quant à l'objet social de la fédération.

Alain JOVELIN, Président du Cercle d'Echecs de NANTES, considère que cette proposition n'apporte rien à l'objet et risque d'exclure d'autres pratiques.

Bachar KOUATLY répond que cette modification a pour objet de se prémunir contre une éventuelle fédération concurrente qui pourrait se positionner sur le jeu d'échecs par internet.

Stéphane ESCAFRE prend l'exemple du jeu d'échecs par correspondance pour laquelle il existe une autre fédération et indique que la FIDE a elle-même modifié ses statuts pour y inclure le jeu d'échecs par internet.

Frédéric LOYARTE propose d'ajouter « *du jeu d'échecs sous toutes ses formes et notamment* » au texte soumis au vote.

Vote : Pour 1116 Contre 102 Abstention 91

La proposition de modification des statuts, telle qu'amendée par Frédéric LOYARTE, est adoptée.

Les statuts sont modifiés comme suit :

« *ARTICLE 1 : BUT DE LA FFE*

1.1 Objet et durée

L'association dite "Fédération Française des Échecs" (FFE) a été fondée le 19 mars 1921 sous le régime de la loi du 1er juillet 1901. Elle est membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), créée à Paris le 20 juillet 1924. Elle a été agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports le 19 janvier 2000. À ce titre, elle est reconnue établissement d'utilité publique.

Elle bénéficie également de l'agrément jeunesse et éducation populaire.

Elle a notamment pour objet :

- d'organiser, de diriger, de contrôler, de promouvoir et de favoriser l'enseignement et la pratique du jeu d'Échecs **sous toutes ses formes et notamment du jeu d'Échecs par internet (e-chess ou e-sport échecs) et du jeu d'Échecs aléatoires Fischer (échecs 960)** sur l'ensemble du territoire national ;*
- d'établir les règles techniques ;*
- de procéder à la délivrance des licences ;*
- de délivrer les titres de champions et de championnes de France ;*
- de créer et de maintenir un lien entre ses membres affiliés, ses comités départementaux et ses ligues régionales.*

Elle s'interdit toute discrimination et veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français. Elle édicte aussi sa propre charte d'éthique qu'elle veille à faire respecter.

Sa durée est illimitée ».

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES 21 AVRIL ET DU 21 MAI 2018

Stéphane ESCAFRE soumet au vote de l'Assemblée Générale l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Général du 21 avril 2018 :

Vote : Pour 1097 Contre 0 Abstention 97

Pierre LEBLIC déclare que ses interventions lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2018 ont été censurées dans le procès-verbal.

Stéphane ESCAFRE soumet au vote de l'Assemblée Générale l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Général du 21 mai 2018 :

Vote : Pour 765, Contre 294 Abstention 135

RAPPORT MORAL

Bachar KOUATLY présente le rapport moral.

Pierre LEBLIC relève que le licenciement de Jordi LOPEZ, ancien Directeur Technique National, n'a pas été mentionné dans le rapport moral.

Vote : Pour 784 pour, Contre 415 Abstention 33

RAPPORT FINANCIER

Didier FRETTEL relève que le rapport financier n'est pas signé par le Trésorier.

Il interroge le Président sur le montant de ses frais, le montant des dépenses engagées pour la venue d'Anatoly KARPOV, la rémunération de Me Laurent RABBE et l'écart entre le budget prévisionnel et le résultat réel.

Bachar KOUATLY répond en rappelant qu'à la différence de ses prédécesseurs il est bénévole. Ses frais ne s'élèvent quant à eux qu'à environ 8.000 € ce qui est particulièrement peu au regard du

montant des ressources générées par ses activités de représentation pour la FFE. Les économies qu'il réalise ainsi sont réinvesties dans la rémunération de salariés et de prestataires dont il salue l'engagement et le travail.

Il cite notamment l'exemple de Jérôme VALENTI qui est rémunéré à mi-temps mais qui travaille en réalité toute la semaine, exerçant ainsi une partie de ses activités à titre bénévole.

Il justifie les sommes versées à Anatoly KARPOV, 12^{ème} Champion du Monde des Echecs, par la personnalité et le palmarès de ce dernier et l'intérêt de sa venue pour l'animation des événements auxquels il a participé.

Il rappelle par ailleurs que la Fédération employait un juriste en CDD à plein temps jusqu'à décembre 2017. Le choix d'externaliser le secteur juridique à un avocat a permis de faire des économies substantielles sur ce poste de dépenses.

L'écart entre le budget prévisionnel et le résultat réel s'explique pour moitié par les conclusions d'un contrôle fiscal portant sur les exercices ayant précédé son élection.

Georges BELLET, Président de la Ligue AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, interroge sur le montant des dépenses engagées pour le Château d'ASNIERES.

Jérôme VALENTI précise qu'il y a deux conventions pour l'occupation du Château.

La première de ces deux conventions porte sur l'occupation par la Fédération d'une partie du dernier étage du Château. S'agissant du siège social de la Fédération, c'est là que sont situés les bureaux des salariés de la Fédération. Le coût de cette convention d'occupation est inférieur au coût que représentait précédemment la location du pavillon à PLAISIR où le siège social de la Fédération était établi jusqu'à l'année dernière.

La seconde de ces deux conventions porte sur l'occupation par la Fédération du reste du Château pour l'organisation de ses grands événements.

Pierre-Alexandre JOUHAUD demande si le licenciement de Jordi LOPEZ a fait l'objet d'une provision pour risques.

Bachar KOUATLY répond qu'au 31 décembre 2018 M. LOPEZ n'avait pas encore contesté son licenciement. Il n'y avait donc pas lieu de passer une provision à ce sujet sur cet exercice.

Il complète en indiquant que Céline LAGADIC, ancienne salariée de la FFE, a été déboutée par le Conseil de prud'hommes de ses demandes de requalification de son licenciement. Ceci conduira la Fédération à une reprise des provisions constituées à ce titre sur les exercices précédents. Mme LAGADIC a retrouvé un emploi depuis son licenciement. La Fédération et Mme LAGADIC ont conclu un accord pour clore ce litige.

Laineur-Lothaire CHAZAU, Président du Comité départemental des BOUCHES DU RHÔNE, demande à ce que le livre analytique de la FFE soit mis en ligne sur le site internet de la Fédération.

Eric LE ROL relève que sur le rapport du Trésorier il est écrit que c'est le Comité Directeur qui a procédé à la clôture des comptes tandis que sur le rapport de l'expert-comptable il est écrit que c'est le Président.

Vote (rapport financier) : Pour 758 Contre 473 Abstention 7

Le Commissaire aux comptes donne lecture des conclusions de son rapport.

Vote : Pour 1168 Abstention 70

Bachar KOUATLY soumet le budget prévisionnel au vote de l'Assemblée Générale.

Vote : Pour 799 Contre 118 Abstention 321

COMMISSIONS STATUTAIRES

Stéphane ESCAFRE soumet l'ensemble des rapports des commissions statutaires à un vote global.

Vote : Pour 1105 Contre 0 Abstention 133

COMMISSIONS NON STATUTAIRES

Martine BOLLA, Président de la Ligue PACA, demande si le coût des formations fédérales des animateurs et entraîneurs va être modifié.

Mathilde CHOISY, Directrice Technique Nationale adjointe, répond que cette question est en cours

d'étude mais que l'idée est de rester sur des prix de même niveau.

Didier FRETTEL dénonce le temps passé à discuter de la Ligue CORSE et déplore que les nombreuses commissions et directions nationales de la Fédération n'aient pas le temps d'exposer le travail formidable qu'elles effectuent.

Bachar KOUATLY demande à l'Assemblée Générale d'applaudir Jacques LAMBERT, ancien président de la Fédération.

Jacques LAMBERT propose aux représentants d'organes déconcentrés de leur adresser, à leur demande, ses archives personnelles.

Pierre LEBLIC rappelle l'organisation de nombreux événements par la Ligue d'Occitanie, ce qui nécessite des moyens financiers lesquels vont être diminués en conséquence de la modification du Règlement Intérieur par l'Assemblée Générale.

Stéphane ESCAFRE soumet l'ensemble des rapports des commissions non-statutaires à un vote global.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Jean VAAST fait état de la situation à LA REUNION et le fait qu'un licencié y est président de dix clubs.

Il demande à ce que le Règlement Intérieur soit modifié aux fins qu'un licencié ne puisse pas être président d'un autre club que celui dans lequel il est licencié.

Eric LE ROL alerte sur le travail considérable requis par les nouveaux dossiers de demandes de subventions requis par l'Agence Nationale du Sport (ex-CNDS).

Damir LEVACIC considère que la présidence de Bachar KOUATLY est une grande chance pour la Fédération dans un contexte qu'il juge très favorable pour le développement des échecs.

Il revient sur les débats antérieurs et propose que la Fédération établisse des outils d'aides au

service des clubs s'agissant des demandes de subvention et de la recherche de partenaires privés.

Mathilde CHOISY rappelle en effet que le CNDS a été supprimé. Elle informe qu'un questionnaire va être envoyé aux clubs aux fins de préparer un projet de développement conformes aux demandes de la nouvelle Agence Nationale du Sport. Le siège fédéral va par ailleurs préparer un kit pour les demandes de subvention.

Martine BOLLA demande ce qu'il va advenir du classement rapide.

Jérôme VALENTI répond que la migration en intégral FIDE sera probablement reportée d'une saison.

Didier FRETTEL demande si la FIDE va effectivement diviser par deux la facturation de ses droits d'homologation.

Bachar KOUATLY répond que cette modification profitera aux fédérations en difficulté, ce qui n'est pas le cas de la FFE.

Didier FRETTEL regrette que les coûts d'homologation des tournois rapide ne soit pas possible néanmoins.

Bachar KOUATLY clôture l'Assemblée Générale à 19h06.

Le 29 juin 2019,

Le Président

Bachar KOUATLY